



Commune de
Juprelle

Note de synthèse de la séance du Conseil communal du 25 octobre 2022

1. - Communications ;
2. - Modification du tracé de voirie – Rétrocession d'un excédent de voirie (101m²), rue Toussaint à 4458 FEXHE-SLINS ;
Le Conseil est appelé à marquer son accord sur la rétrocession d'un excédent de voirie d'une superficie de 101 m² pour lequel les acquéreurs et ses ayant-droits s'engagent à entretenir celui-ci.
3. - Modification du tracé de voirie - Acquisition d'une emprise (53m²) à titre gratuit dans le cadre d'un permis d'urbanisme, Rue du Vieux Moulin à 4451 Voroux-Lez-Liers – Approbation du projet d'acte ;
Le Conseil est appelé à marquer son accord sur le projet d'acte déposé par le Comité d'acquisition d'Immeuble dans le cadre de la cession d'emprise liée au permis d'urbanisme.
4. - Déclassement de photocopieurs et imprimantes de la commune - Décision ;
Si le Conseil l'accepte, différents photocopieurs et imprimantes usagés seront déclassés.
5. - Marché de Travaux – PPT « Extrême Urgence » - Réfection de la cour de l'école de Juprelle - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l'accepte, un marché de Travaux sera passé en procédure négociée sans publication préalable pour la réfection de la cour de l'école de Juprelle pour un montant estimé à 33.834,63 €.
6. - Marché de Travaux - Mobility Liège Métropole - Chemin Buisson gros Guillaume - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l'accepte, un marché de Travaux sera passé en procédure négociée directe avec publication pour « Mobility Liège Métropole - Chemin Buisson gros Guillaume » pour un montant estimé à 176.726,55 €.
7. - Marché de Services - Auteur de projet « Plan de reprise et de résilience européen » - Ecole de Lantin - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Si le Conseil l'accepte, un Marché de services sera passé en procédure négociée sans publication préalable pour « Auteur de projet Plan de reprise et de résilience européen Ecole de Lantin » pour un montant d'honoraires estimé à 52.000 €.
8. - Sanctions administratives communales - Désignation de fonctionnaires sanctionneurs – Décision ;
Suite au départ de plusieurs fonctionnaires sanctionneurs, il est demandé au Conseil de désigner les nouveaux fonctionnaires sanctionneurs.
9. - RESA - Obligation de Service Public - Remplacement de l'éclairage public – Décision ;
Le conseil est amené à marquer son accord sur le remplacement d'une partie de l'éclairage public dans le cadre du projet "OSP3/2023", et ce, avec une charge communale estimée au montant de 48.489,07 € t vac.
10. -Enseignement – Encadrement dans l'enseignement maternel – Nombre d'emploi applicable du 01er octobre 2022 au 30 septembre 2023 - Ouverture d'un mi-temps à l'école de Fexhe-Slins – Ratification ;

Le nombre d'élèves inscrits en maternel au 30/09 permet l'augmentation de cadre de 3 postes à 3.5 postes au 01/10.

11. -Enseignement – Encadrement dans l’enseignement maternel – Nombre d’emploi applicable du 01er octobre 2022 au 30 septembre 2023 - Ouverture d’un mi-temps à l’école de Slins – Ratification ;
Le nombre d'élèves inscrits en maternel au 30/09 permet l'augmentation de cadre de 3.5 postes à 4 postes au 01/10.
12. -Enseignement – Encadrement dans l’enseignement maternel – Nombre d’emploi applicable du 01er octobre 2022 au 30 septembre 2023 - Ouverture d’un mi-temps à l’école de Wihogne – Ratification ;
Le nombre d"élèves inscrits en maternel au 30/09 permet l'augmentation de cadre de 1.5 poste à 2 postes au 01/10.
13. - CPAS - Compte de l'exercice 2021 - Décision ;
Il est demandé au Conseil d'approuver les comptes du CPAS.
14. -Fabrique d'église de Fexhe-Slins - Modification budgétaire n°1 - Exercice 2022 ;
Il est demandé au conseil d'approuver la modification budgétaire dont objet.

Huis clos